



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vignette automobile

Question écrite n° 28355

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'extension du dispositif de suppression générale de la vignette automobile en faveur des véhicules de société. En effet, les véhicules de sociétés restent assujettis à cet impôt, se cumulant avec la taxe sur les voitures de sociétés. Or cette exonération différenciée pénalise l'activité de nombreuses entreprises artisanales. Il semblerait donc équitable que l'ensemble des véhicules à moteur inférieurs à 3,5 tonnes soient exonérés de la vignette automobile. C'est pourquoi, il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer, compte tenu du contexte budgétaire actuel, s'il entend conférer une portée générale au dispositif d'exonération.

Texte de la réponse

La suppression de la vignette fait partie des préoccupations du Gouvernement. Cependant, dès lors que le produit de la vignette est affecté aux départements, son éventuelle suppression doit s'inscrire dans le cadre plus large du débat sur la décentralisation et plus précisément de la fiscalité des collectivités territoriales. S'agissant de la différence de traitement existant entre exploitants individuels et sociétés, il est rappelé que les premiers bénéficient d'une exonération totale pour l'ensemble des véhicules dont le poids total autorisé en charge n'excède pas trois tonnes et demie et les secondes d'une exonération des trois premiers véhicules répondant aux mêmes caractéristiques que les précédents. Les différences de conditions d'exploitation justifient cette distinction qui avantage les entreprises artisanales, dès lors qu'elles sont généralement exercées sous forme individuelle.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28355

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8574

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5789